

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29
Votants : 29

L'an deux mille neuf
Le 27 juillet
18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 juillet 2009

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mme Germaine HACALA, Mme Agnès GIACOMETTI, Mrs Beñat IRASTORZA, Pierre TETEVIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLECHEA, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, Mme Marie-Hélène GOYA, Mrs Michel LARRETTE, Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, M. Jean TELLECHEA, Mmes Danièle DUFAU, Elisabeth PERY, Marie-Josée GOYA, M. Renaud LASSALLE, Mme Isabelle ECHEVERRIA, M. Philippe ARAMENDI, Mme Annette ARAMBURU, Mme Thérèse HALSOUET, M. Beñat ELIZONDO, Mme Claire d'ELBEE

Pouvoirs :

Mme Valérie ANDIAZABAL à Mme Agnès GIACOMETTI
Mme Isabelle LE BARS-FAURISSON à Mme Isabelle RAGOZIN
M. Didier PICOT à Mme HACALA
M. Dominique MELE à M. Renaud LASSALLE
M. Francis GAVILAN à Mr Léon MARIN

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

Objet : Aménagement de la zone commerciale d'IBARDIN – participation de la Commune d'Urrugne au projet de restructuration des réseaux et de promotion du site

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération du 30 mars 2005 qui concernait le co-financement des travaux d'aménagement de la zone commerciale d'IBARDIN et en particulier le montant de la participation de la Commune d'Urrugne à hauteur de 110 664.30 € HT.

L'autofinancement de la Commune de 110 664.30 € résultait de sa participation au projet à hauteur de 20% du montant HT des travaux soit 221 328.60 €, minorée par l'attribution d'une aide FEDER de 50%. soit 110 664.30 €.

Il avait été convenu que le Groupement de Commerce Hôtellerie et Services «Ibardin» en tant que chef de file du projet assurerait le paiement de toutes les actions menées, percevrait l'aide FEDER en totalité ainsi que la participation communale pour 110.664.30 €.

Afin de prendre en compte les observations du Conseil Régional d'Aquitaine relatives à cette procédure, il convient de rétablir le schéma du financement communal comme suit :

Section d'Investissement du Budget Communal

Dépenses

Participation totale de la commune d'Urrugne 221 328.60 €

Recettes

Aide FEDER 110 664.30 €

Autofinancement 110 664 30 €

Considérant que la Commune a déjà versé au Groupement de Commerce Hôtellerie et Services «Ibardin» deux mandats de 56 253.98 € et 54 410.32 € ;

.../...

Suite délibération du 27 juillet 2009 : Aménagement de la zone commerciale d'IBARDIN – participation de la Commune d'Urrugne au projet de restructuration des réseaux et de promotion du site

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal d'URRUGNE, à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à procéder aux opérations suivantes :
 - o Emission d'un mandat complémentaire de 110 664.30 € pour solde de la participation communale à l'ordre du Groupement de Commerce Hôtellerie et Services «Ibardin»
 - o Emission d'un titre de recettes de 55 332.15 € pour reversement par le Groupement de Commerce Hôtellerie et Services «Ibardin» de l'aide FEDER due à la commune sur le 1er acompte perçu pour 234 ;109.37 €
 - o Emission d'un titre de recettes de 55 332.15 € pour reversement par le Groupement de Commerce Hôtellerie et Services «Ibardin» de l'aide FEDER due à la commune sur le solde perçu pour 324 .757.43 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi
en Sous-Préfecture :
Visé le :
Publié ou notifié le :